

CONSEIL D'ADMINISTRATION
INVENTAIRE : SORTIE D'ACTIFS
Séance du 14 mars 2019

Délibération n°2019-05 approuvant la sortie de matériels de transport de l'inventaire

- Vu** le code de l'éducation, article R. 719-97 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, article 162 ;
- Vu** l'instruction codificatrice n°10-032-M93 du 21 décembre 2010 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire pour les matériels suivants :

- Véhicule (non identifié) acquis en 2003 : Valeur brute : 7.516,72 € - Valeur nette = 0
- Véhicule C5 acquis en 2009 : Valeur brute : 23.360,00 € - Valeur nette = 0
- Vélo électrique acquis en 2017 (vol) : Valeur brute : 4.138,80 € - Valeur nette au 31.12.2018 : 2.800,59 €

soit un total de **35.015,22 €**.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 20	Pour : 25
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 25	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 14 mars 2019